

## APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

en vue de l'occupation temporaire du domaine public

**Article L. 2122-1-1 du Code général de la propriété des personnes publiques**

### Espace librairie-boutique du Centre de la Vieille Charité

---

En application de l'article L. 2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), la Ville de Marseille, sollicite les opérateurs économiques à manifester leur intérêt pour l'exploitation d'une librairie-boutique au sein du Centre de la Vieille Charité.

**Date limite de réception des dossiers de candidature : lundi 7 mars 2022 à 16h.**

#### 1. IDENTIFICATION DE L'ORGANISME

Mairie de Marseille  
Direction de la Culture  
Musées de Marseille

#### 2. OBJET DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Appel à manifestation d'intérêt pour l'Occupation Temporaire du Domaine Public relative à l'exploitation de l'espace librairie-boutique du Centre de la Vieille Charité situé 2, rue de la Charité (2<sup>e</sup> arrondissement).

#### 3. DESCRIPTION

La Ville de Marseille souhaite que l'espace librairie-boutique du Centre de la Vieille Charité soit exploité aux fins de vendre des produits éditoriaux (catalogues, livres d'art, guides, albums, essais, littérature, bandes dessinées etc.), des produits de boutique et des produits liés aux activités culturelles des Musées (affiches, cartes postales, papeterie, textiles, cadeaux-souvenirs etc.).

La Ville de Marseille met à disposition :

- Un espace d'une surface de 30 m<sup>2</sup>, situé au rez-de-chaussée du Centre de la Vieille Charité, dans le local dévolu à la billetterie.
- Un espace de stockage situé au sous-sol du Centre de la Vieille Charité, en accès direct sur la rue de l'Observance.

La Ville de Marseille ne met pas à disposition ni les équipements et mobiliers nécessaires à l'exploitation de ces différents espaces, ni le matériel nécessaire à l'encaissement des clients.

#### 4. CADRE JURIDIQUE, DURÉE ET DATES

Convention d'occupation temporaire du domaine public.

La Ville de Marseille notifiera sa décision d'attribution par lettre recommandée avec accusé de réception.

Durée de la convention : de la date de notification de la convention au titulaire jusqu'au 31/12/2022

Durée d'exécution de la convention : du 04/04/2022 au 31/12/2022

Date d'installation souhaitée : le 04/04/2022

#### 5. CONTRAINTES TECHNIQUES

- Respect des jours et horaires d'ouverture du Centre de la Vieille Charité : du mardi au dimanche de 9h00 à 18h00 ;

- Se conformer à la réglementation du Code du travail, du Code du commerce et du Code de la consommation ;
- Respect des normes en vigueur concernant le matériel et les marchandises vendues ;
- Respect du règlement intérieur du Centre de la Vieille Charité ;
- Respect de la législation en vigueur régissant les ERP appliquée au sein du Centre de la Vieille Charité tant en ce qui concerne la sécurité des personnes que la situation sanitaire ;
- Bénéficier de toutes les assurances et des agréments nécessaires à l'exercice de l'activité.

## 6. DOCUMENTS À FOURNIR

Pour sa candidature, chaque candidat devra présenter :

- une lettre de candidature, le candidat doit se positionner pour la durée complète de la convention d'occupation temporaire.
- le Pouvoir du signataire,
- un descriptif détaillé de son identité, à savoir :  
raison sociale,  
forme juridique,  
adresse,  
n° de SIRET,  
n° d'inscription au registre du commerce, ou date d'inscription au Journal Officiel (copie du JO),  
date de création de la société ou de l'association,  
nom, prénom du représentant légal, adresse, n° de téléphone
- un descriptif de son Expérience et de ses références en matière de tenue d'espaces de librairie et ou de boutique d'établissement culturel.
- la Déclaration du Chiffre d'affaires global et du domaine d'activité sur les 3 derniers exercices

Pour son offre, chaque candidat devra présenter :

- un mémoire technique présentant le projet, les produits d'édition et de boutique qui seront proposés aux consommateurs avec leurs tarifs prévisionnels, les moyens techniques déployés pour le mettre en place (détailler la liste du mobilier, équipement et matériel), la qualification professionnelle de l'équipe, le budget ou bilan prévisionnel d'exploitation, sur la durée des trois expositions, comportant un descriptif des charges d'exploitation (salaires toutes charges comprises, achat de mobilier, de marchandises, locations etc.) et des recettes d'exploitation (chiffre d'affaires de la librairie boutique).
- la convention complétée et signée (non datée) en deux exemplaires originaux (voir infra téléchargement)

## 7. CRITÈRES DE JUGEMENT DES OFFRES

EXAMEN DES CANDIDATURES :

1. Capacités économiques et financières
2. Références professionnelles et expérience du candidat

CRITÈRES DE SÉLECTION : NOTE SUR 20 POINTS MAXIMUM

Cette notation se fera sur la base des éléments et informations contenus dans le mémoire technique fourni par le candidat.

- Qualité, originalité de l'offre, du projet (/3 points)
- Moyens techniques déployés pour réaliser le projet (/5 points)
- Qualification du personnel (/7 points)
- Budget prévisionnel d'exploitation sur la durée de la convention (/5 points)

MISE EN PLACE D'UNE COMMISSION TECHNIQUE

*Composition :*

- Le directeur des Musées de Marseille
- l'administratrice des Musées de Marseille
- l'adjoint du directeur des Musées de Marseille
- la chargée de mission des projets culturels du Centre de la Vieille Charité

*Attribution :*

Aidera à l'analyse des candidatures et des offres.  
Recevra éventuellement les candidats sélectionnés

## **8. MONTANT VERSÉ PAR LES EXPLOITANTS AU TITRE DE CETTE OCCUPATION**

Cette occupation donnera lieu à la délivrance d'une autorisation d'occupation du domaine public et au versement d'une redevance, conformément à l'article L.2125-1 du Code général de la propriété des personnes publiques calculée à partir des tarifs suivants : 86,39 € / m<sup>2</sup> / an (index 259 "Tarifs d'occupation du domaine communal" - délibération du Conseil Municipal n°20/0611/ECSS du 23 novembre 2020).

## **9. MODALITÉS ADMINISTRATIVES**

### DÉPÔT DES DOSSIERS

Dans double enveloppe avec :

Sur la première enveloppe, l'adresse suivante :

Direction des Musées

Centre de la Vieille Charité

2 rue de la Charité

13233 Marseille cedex 20

Sur la deuxième enveloppe (glissée dans la 1<sup>re</sup>), les mentions « À ne pas ouvrir », « Dossier candidature et d'offre Espace Librairie-boutique du Centre de la Vieille Charité »

### **Date limite de réception des dossiers : lundi 7 mars 2022 à 16h**

Renseignements techniques et administratifs du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h00 à 16h

Contacts : Laëticia Capaccio - 04 91 14 58 56 et Anne-Sophie Mary – 04 13 94 83 71

### VISITE SUR SITE

Les candidats ont la possibilité de visiter l'espace librairie-boutique en prenant rendez vous avec :

- Laëticia Capaccio, administratrice des Musées,

- et/ou Anne-Sophie Mary, chargée de mission projets culturels

- et/ou Stéphane Campodonico, gestionnaire technique du Centre de la Vieille Charité.

Toute demande de rendez-vous devra être formulée au plus tard 10 jours avant la date limite de dépôt des dossiers et conjointement adressée aux adresses : [scampodonico@marseille.fr](mailto:scampodonico@marseille.fr) , [asmery@marseille.fr](mailto:asmery@marseille.fr) et [lcapaccio@marseille.fr](mailto:lcapaccio@marseille.fr)

DÉLAI DE VALIDITÉ DES DOSSIERS : 60 jours à compter de la date limite de réception des offres.

### **TÉLÉCHARGEMENTS**

- ***Téléchargez l'appel à manifestation d'intérêt***
- ***Téléchargez la convention d'occupation temporaire***